

**délibération :
DE_2026_3_9**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Objet : Liste des décisions
prises par Madame la Maire
depuis la dernière séance
du Conseil municipal**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 20 mars à 16 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Maire.

Date de convocation du : 15 Mars 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Monsieur PREVOST Charles, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Dominique Plancher

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2020_4_18 du 10 juin 2020 donnant délégation de fonctions à Madame la Maire,
Vu la liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance, qui s'établit comme suit :

Décision n° 01-2026

Objet : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 avec SRMV pour la placette des Tours _ Lot 1.

La Maire de la commune de VENASQUE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération 2020_4_18 du 10/06/2020,

Vu le 4° alinéa qui précise que madame la maire peut préparer, passer, exécuter et régler les marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 214 000€,

Considérant que le conseil municipal a décidé dans son budget principal de la commune de 2025 les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque,

Considérant le marché à procédure adaptée selon R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant que les prestations sont réparties en 3 lots,

Considérant l'offre initiale de la société SRMV, représentée par Mr Communal Gaël, domiciliée 308 chemin de Patris _ BP 70115, 84200 Carpentras, pour le lot 1 : Démolition _ Maçonnerie - Métallerie,

Considérant les négociations,

Considérant le délai d'exécution de 19 semaines,

Considérant le montant initial proposé de la prestation : 108 700,00 € ht soit 130 440,00 € ttc,

Considérant les travaux de moins-value :

- Reprise des jambages : - 1 600,00 € ht
- Etanchéité liquide pour surfaces circulables : - 630,00 € ht
- Dérasement et arasement en béton armé : - 2 970,00 € ht

Considérant les travaux de plus-value :

- Renforcement de la Voûte sous le refend mitoyen : + 7 850,00 € ht

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Montant de l'avenant ht : + 2 650,00 €

Montant de l'avenant ttc : + 3 180,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 2.43%

Considérant le nouveau montant du marché public :

- Montant ht : 111 350,00 €
- Taux TVA : 22 270,00 €
- Montant ttc : 133 620,00 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 084-218401438-20260320-DE_2026_3_9-DE

DÉCIDE :

- => D'accepter l'avenant 1 du lot 1 pour la placette des Tours de Venasque à la société SRMV, ayant une incidence financière sur le montant du marché public,
- => D'adopter les termes de l'avenant 1 avec l'entreprise société SRMV, représentée par Mr Communal Gaël, domiciliée 308 chemin de Patris _ BP 70115, 84200 Carpentras,
- => D'inscrire dans le budget le nouveau montant de la prestation de 111 350,00 € ht soit 133 620,00 € ttc,
- => De signer tous les documents afférents à cette opération.

Décision n° 02-2026

Objet : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 avec SRMV pour la placette des Tours _ Lot 2.

La Maire de la commune de VENASQUE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération 2020_4_18 du 10/06/2020,

Vu le 4° alinéa qui précise que madame la maire peut préparer, passer, exécuter et régler les marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 214 000€,

Considérant que le conseil municipal a décidé dans son budget principal de la commune de 2025 les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque,

Considérant le marché à procédure adaptée selon R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant que les prestations sont réparties en 3 lots,

Considérant l'offre initiale de la société SRMV, représentée par Mr Communal Gaël, domiciliée 308 chemin de Patris _ BP 70115, 84200 Carpentras, pour le lot 2 : V.R.D.,

Considérant les négociations,

Considérant le délai d'exécution de 19 semaines,

Considérant le montant initial proposé de la prestation : 63 000,00 € ht soit 75 600,00 € ttc,

Considérant les travaux de plus-value :

Pose de marches en pierre: + 1 750,00 € ht

Considérant les travaux de moins-value :

Signalisation verticale: - 305,00 € ht

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Montant de l'avenant ht : + 1 445,00 €

Montant de l'avenant ttc : + 1 734,00 €

% écart introduit par l'avenant : + 2.3%

Considérant le nouveau montant du marché public :

- Montant ht : 64 445,00 €

- Taux TVA : 12 889,00 €

- Montant ttc : 77 334,00 €

DÉCIDE :

- => D'accepter l'avenant 1 du lot 2 pour la placette des Tours de Venasque à la société SRMV,
- => D'adopter les termes de l'avenant 1 avec l'entreprise société SRMV, représentée par Mr Communal Gaël, domiciliée 308 chemin de Patris _ BP 70115, 84200 Carpentras,
- => D'inscrire dans le budget le nouveau montant de la prestation de 64 445,00 € ht soit 77 334,00 € ttc,
- => De signer tous les documents afférents à cette opération.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme


La secrétaire,

La Maire,

Dominique PLANCHER



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 084-218401438-20260320-DE_2026_3_9-DE

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Emis le 20/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 23/03/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER

DECISION DU MAIRE

Collectivité : VENASQUE
Département de Vaucluse
Arrondissement de Carpentras

Décision n° 01-2026

Objet : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 avec SRMV pour la placette des Tours – Lot 1.

La Maire de la commune de VENASQUE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération 2020_4_18 du 10/06/2020,

Vu le 4° alinéa qui précise que madame la maire peut préparer, passer, exécuter et régler les marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 214 000€,

Considérant que le conseil municipal a décidé dans son budget principal de la commune de 2025 les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque,

Considérant le marché à procédure adaptée selon R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant que les prestations sont réparties en 3 lots,

Considérant l'offre initiale de la société SRMV, représentée par Mr Communal Gaël, domiciliée 308 chemin de Patris – BP 70115, 84200 Carpentras, pour le lot 1 : Démolition – Maçonnerie - Métallerie,

Considérant les négociations,

Considérant le délai d'exécution de 19 semaines,

Considérant le montant initial proposé de la prestation : 108 700,00 € ht soit 130 440,00 € ttc,

Considérant les travaux de moins-value :

- Reprise des jambages : - 1 600,00 € ht
- Etanchéité liquide pour surfaces circulables : - 630,00 € ht
- Dérasement et arasement en béton armé : - 2 970,00 € ht

Considérant les travaux de plus-value :

- Renforcement de la Voûte sous le refend mitoyen : + 7 850,00 € ht

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Montant de l'avenant ht : + 2 650,00 €

Montant de l'avenant ttc : + 3 180,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 2.43%

Considérant le nouveau montant du marché public :

- **Montant ht : 111 350,00 €**
- **Taux TVA : 22 270,00 €**
- **Montant ttc : 133 620,00 €**

DÉCIDE :

=> D'accepter l'avenant 1 du lot 1 pour la placette des Tours de Venasque à la société SRMV, ayant une incidence financière sur le montant du marché public,

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 084-218401438-20260213-D_1_2026-DE

- => D'adopter les termes de l'avenant 1 avec l'entreprise société SRMV, représentée par Mr Communal Gaël, domiciliée 308 chemin de Patris – BP 70115, 84200 Carpentras,
- => D'inscrire dans le budget le nouveau montant de la prestation de 111 350,00 € ht soit 133 620,00 € ttc,
- => De signer tous les documents afférents à cette opération.

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame le receveur municipal de Monteux.

Fait à VENASQUE, le 13 février 2026,

La Maire,



D.PLANCHER

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Emis le

16/02/26

, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

16/02/26

LA MAIRE



Dominique PLANCHER



Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 084-218401436-20260213-D_1_2026-DE

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Venasque

Hôtel de ville - 88, Grand rue

84210 Venasque

Tél : 04 90 66 02 93

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

COLAS SRMV

308 Chemin de Patris BP70115

84200 CARPENTRAS

04 90 63 11 92

contact.carpentras@colas.com

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DES TOURS

Lot N°1 « DEMOLITION – MAÇONNERIE – METALLERIE »

■ **Date de la notification du marché public : 4/02/2025**

■ **Durée d'exécution du marché public : 19 semaines (dont 5 semaines de préparation)**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 108 700,00€
- Montant TTC : 130 440,00€

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Travaux en plus-value :

- Renforcement de la Voûte sous le refend mitoyen = + 7 850,00€
(Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues « travaux sur une ruine »)

Total en plus-value = + 7 850,00€ H.T.

Travaux en moins-value :

- Reprise des jambages (DPGF §9.3) = - 1 600,00€
(Prestation devenue non nécessaire en cours de chantier et validée par la MOE)
- Etanchéité liquide (DPGF §11.1.3) = - 630,00€
(Prestation devenue non nécessaire en cours de chantier et validée par la MOE)
- Dérasement et Arasement (DPGF §9.2) = -13.5ml x 220€ = -2 970,00€
(Demande du Titulaire sur mur Sud au vue de l'impossibilité technique et validée par la MOE)

Total des moins-values : -5 200,00€ H.T.

Total des plus et moins-values : + 2 650,00€ H.T.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 650,00€
- Montant TTC : 3 180,00€
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2.43%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 111 350,00€
- Montant TTC : 133 620,00€

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 084-218401438-20260213-D_1_2026-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
COMMUNAL Gaël, Chef de Centre	Carpentras, le 12/02/2026	 COLAS FRANCE - SAMV 308 Chemin de Paris - BP 70115 84204 CARPENTRAS CEDEX Tél. 04 90 63 14 92 - Fax 04 90 60 14 09 Mail : contact.carpentras@colas.com SIRET : 329 338 883 04783

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Venasque , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 084-218401438-20260213-D_1_2026-DE

SRMV
308 Chemin De Patris
BP 70115
84200 CARPENTRAS
Tél : 04 90 63 11 92
SIRET : 32933888304783

COMMUNE DE CARPENTRAS
PL DE L HOTEL DE VILLE
84200 CARPENTRAS

Nos réf : Doc 1757537 | Op 143680
Dossier suivi par : Frederic ANDRE

CARPENTRAS, le 12/05/25

DEVIS : VENASQUE - PLACE DES TOURS - RENFORCEMENT DE LA VOUTE SOUS LE REFEND MITOYEN

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	Renforcement de la voute place des Tours suivant plan BA 1 a du 17 05 2025	ENS	1,000	7 850,00	7 850,00

Montant total HT (EUR)	7 850,00
TVA 20,0%	1 570,00
Montant total TTC (EUR)	9 420,00

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Fait à CARPENTRAS, le lundi 12 mai 2025
Chef de Centre
Gaël COMMUNAL

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"


COLAS FRANCE - SRMV
308 Chemin de Patris - BP 70115
84200 CARPENTRAS CEDEX
Tél : 04.90.63.11.92 - Fax : 04.90.60.14.09
Mail : contact.carpentras@colas.com
SIRET : 329 338 883 04783

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 084-218401438-20260213-D_1_2026-DE



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 084-218401438-20260213-D_1_2026-DE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Venasque

Hôtel de ville - 88, Grand rue

84210 Venasque

Tél : 04 90 66 02 93

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

COLAS SRMV

308 Chemin de Patris BP70115

84200 CARPENTRAS

04 90 63 11 92

contact.carpentras@colas.com

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DES TOURS

Lot N°1 « DEMOLITION – MAÇONNERIE – METALLERIE »

■ **Date de la notification du marché public :** 4/02/2025

■ **Durée d'exécution du marché public :** 19 semaines (dont 5 semaines de préparation)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 108 700,00€
- Montant TTC : 130 440,00€

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Travaux en plus-value :

- Renforcement de la Voûte sous le refend mitoyen = + 7 850,00€
(Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues « travaux sur une ruine »)

Total en plus-value = + 7 850,00€ H.T.

Travaux en moins-value :

- Reprise des jambages (DPGF §9.3) = - 1 600.00€
(Prestation devenue non nécessaire en cours de chantier et validée par la MOE)
- Etanchéité liquide (DPGF §11.1.3)= - 630,00€
(Prestation devenue non nécessaire en cours de chantier et validée par la MOE)
- Dérasement et Arasement (DPGF §9.2)= -13.5ml x 220€ = -2 970.00€
(Demande du Titulaire sur mur Sud au vue de l'impossibilité technique et validée par la MOE)

Total des moins-values : -5 200.00€ H.T.

Total des plus et moins-values : + 2 650.00€ H.T.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 650,00€
- Montant TTC : 3 180,00€
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2.43%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 111 350,00€
- Montant TTC : 133 620,00€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
COMMUNAL Gaël, Chef de Centre	Carpentras, le 12/02/2026	 COLAS FRANCE - SARL 308 Chemin de Palud BP 70115 84205 CARPENTRAS CEDEX Tél. 04 90 63 41 92 Fax 04 90 60 14 09 Mail contact.carpentras@colas.com SIRET : 329 338 883 04783

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Venasque , le 17/02/2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

LA MAIRE



Dominique PLANCHER

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)





Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 084-218401438-20260213-D_1_2026-DE

SRMV
308 Chemin De Patris
BP 70115
84200 CARPENTRAS
Tél : 04 90 63 11 92
SIRET : 32933888304783

COMMUNE DE CARPENTRAS
PL DE L HOTEL DE VILLE
84200 CARPENTRAS

Nos réf : Doc 1757537 | Op 143680
Dossier suivi par : Frederic ANDRE

CARPENTRAS, le 12/05/25

DEVIS : VENASQUE - PLACE DES TOURS - RENFORCEMENT DE LA VOUTE SOUS LE REFEND MITOYEN

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	Renforcement de la voute place des Tours suivant plan BA 1 a du 17 05 2025	ENS	1,000	7 850,00	7 850,00

Montant total HT (EUR)	7 850,00
TVA 20,0%	1 570,00
Montant total TTC (EUR)	9 420,00

Conditions de règlement : Virement Sécurisé (FR) - 30 jours date de facture

Fait à CARPENTRAS, le lundi 12 mai 2025
Chef de Centre
Gaël COMMUNAL

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"

"Lu et Approuvé"
"Bon pour Accord"
le 17/02/26

P. COLAS FRANCE - SRMV
308 Chemin de Patris - BP 70115
84200 CARPENTRAS CEDEX
Tél : 04.90.63.11.92 - Fax : 04.90.60.14.09
Mail : contact.carpentras@colas.com
SIRET : 329 338 883 04783

LA MAIRE



Dominique PLANCHER

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 084-218401438-20260213-D_1_2026-DE



Faint text or signature, possibly a date or reference number.

DECISION DU MAIRE

Collectivité : VENASQUE
Département de Vaucluse
Arrondissement de Carpentras

Décision n° 02-2026

Objet : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 avec SRMV pour la placette des Tours – Lot 2.

La Maire de la commune de VENASQUE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération 2020_4_18 du 10/06/2020,

Vu le 4° alinéa qui précise que madame la maire peut préparer, passer, exécuter et régler les marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 214 000€,

Considérant que le conseil municipal a décidé dans son budget principal de la commune de 2025 les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque,

Considérant le marché à procédure adaptée selon R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant que les prestations sont réparties en 3 lots,

Considérant l'offre initiale de la société SRMV, représentée par Mr Communal Gaël, domiciliée 308 chemin de Patris – BP 70115, 84200 Carpentras, pour le lot 2 : V.R.D.,

Considérant les négociations,

Considérant le délai d'exécution de 19 semaines,

Considérant le montant initial proposé de la prestation : 63 000,00 € ht soit 75 600,00 € ttc,

Considérant les travaux de plus-value :

Pose de marches en pierre: + 1 750,00 € ht

Considérant les travaux de moins-value :

Signalisation verticale: - 305,00 € ht

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Montant de l'avenant ht : + 1 445,00 €

Montant de l'avenant ttc : + 1 734,00 €

% écart introduit par l'avenant : + 2.3%

Considérant le nouveau montant du marché public :

- **Montant ht : 64 445,00 €**
- **Taux TVA : 12 889,00 €**
- **Montant ttc : 77 334,00 €**

DÉCIDE :

- => D'accepter l'avenant 1 du lot 2 pour la placette des Tours de Venasque à la société SRMV,
- => D'adopter les termes de l'avenant 1 avec l'entreprise société SRMV, représentée par Mr Communal Gaël, domiciliée 308 chemin de Patris – BP 70115, 84200 Carpentras,
- => D'inscrire dans le budget le nouveau montant de la prestation de 64 445,00 € ht soit 77 334,00 € ttc,
- => De signer tous les documents afférents à cette opération.

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame le receveur municipal de Monteux.

Fait à VENASQUE, le 13 février 2026,

La Maire,



D.PLANCHER

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Emis le 16/02/26

, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 16/02/26

LA MAIRE



Dominique PLANCHER



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 084-218401438-20260213-D_2_2026-DE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Venasque

Hôtel de ville - 88, Grand rue

84210 Venasque

Tél : 04 90 66 02 93

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

COLAS SRMV

308 Chemin de Patris BP70115

84200 CARPENTRAS

04 90 63 11 92

contact.carpentras@colas.com

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DES TOURS

Lot N°2 « VRD »

■ **Date de la notification du marché public :** 4/02/2025

■ **Durée d'exécution du marché public :** 19 semaines (dont 5 semaines de préparation)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 63 000,00€
- Montant TTC : 75 600,00€

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Travaux en plus-value :

- Pose des marches en Pierre = + 1 750,00€

(Demande de la Mairie suite aux modifications des niveaux de la Placette pendant l'exécution)

Total plus-value = + 1 750,00€ H.T.

Travaux en moins-value :

- Signalisation verticale (DPGF §8.10) = -305.00€
(Prestation n'étant plus devenue nécessaire)

Total des moins-values : -305.00€ H.T.

Total des plus et moins-values : + 1 445.00€ H.T.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 445,00€
- Montant TTC : 1 734,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2.3%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 64 445,00€
- Montant TTC : 77 334,00€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
COMMUNAL Gaël, Chef de Centre	Carpentras, le 12/02/2026	 COLAS FRANCE - SRMIV 308 Chemin de Patte d'Asp 70115 84204 CARPENTRAS CEDEX Tel : 04 90 63 11 92 Fax : 04 90 60 14 09 Mail : contact.carpentras@colas.com SIRET : 329 338 883 04783

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Venasque , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 084-218401438-20260213-D_2_2026-DE

SRMV
308 Chemin De Patris
BP 70115
84200 CARPENTRAS
Tél : 04 90 63 11 92
SIRET : 32933888304783

COMMUNE DE VENASQUE
88 GRAND RUE
84210 VENASQUE

Nos réf : Devis D202602-1114509 | Op 137666
Dossier suivi par : Remy PLAGNES

CARPENTRAS, le 02/09/25

DEVIS : D202602-1114509_VENASQUE - PLACETTE DES TOURS - POSE DE MARCHE POUR JONCTION

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	Pose de marche en pierre sur longrine béton pour la jonction de la Placette et la Rue	FT	1,000	1 750,00	1 750,00

Montant total HT (EUR)	1 750,00
TVA 20,0%	350,00
Montant total TTC (EUR)	2 100,00

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Fait à CARPENTRAS, le mardi 2 septembre 2025
Chef de Centre
Gaël COMMUNAL

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"

P
COLAS FRANCE - SRMV
308 Chemin de Patris - BP 70115
84204 CARPENTRAS CEDEX
Tél. : 04.90.63.11.92 - Fax : 04.90.60.14.09
Mail : contact.carpentras@colas.com
SIRET : 329 338 883 04783



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 084-218401438-20260213-D_2_2026-DE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Venasque

Hôtel de ville - 88, Grand rue

84210 Venasque

Tél : 04 90 66 02 93

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

COLAS SRMV

308 Chemin de Patris BP70115

84200 CARPENTRAS

04 90 63 11 92

contact.carpentras@colas.com

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DES TOURS

Lot N°2 « VRD »

■ **Date de la notification du marché public :** 4/02/2025

■ **Durée d'exécution du marché public :** 19 semaines (dont 5 semaines de préparation)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 63 000,00€
- Montant TTC : 75 600,00€

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Travaux en plus-value :

- Pose des marches en Pierre = + 1 750,00€
(Demande de la Mairie suite aux modifications des niveaux de la Placette pendant l'exécution)

Total plus-value = + 1 750,00€ H.T.

Travaux en moins-value :

- Signalisation verticale (DPGF §8.10) = -305.00€
(Prestation n'étant plus devenue nécessaire)

Total des moins-values : -305.00€ H.T.

Total des plus et moins-values : + 1 445.00€ H.T.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 445,00€
- Montant TTC : 1 734,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2.3%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 64 445,00€
- Montant TTC : 77 334,00€

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 084-218401438-20260213-D_2_2026-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
COMMUNAL Gaël, Chef de Centre	Carpentras, le 12/02/2026	 COLAS FRANCE - SRMV 308 Chem. de Patry AP 70115 84204 CARPENTRAS CEDEX Tél. 04 90 63 11 92 Fax 04 90 60 14 09 Mail : contact@carpentras.colas.com SIRET : 329 336 883 04783

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Venasque , le 17/02/26

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

LA MAIRE



Dominique PLANCHER

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



16/02/2026

16/02/2026



Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026
ID : 084-218401438-20260213-D_2_2026-DE

SRMV
308 Chemin De Patris
BP 70115
84200 CARPENTRAS
Tél : 04 90 63 11 92
SIRET : 32933888304783

COMMUNE DE VENASQUE
88 GRAND RUE
84210 VENASQUE

Nos réf : Devis D202602-1114509 | Op 137666
Dossier suivi par : Remy PLAGNES

CARPENTRAS, le 02/09/25

DEVIS : D202602-1114509_VENASQUE - PLACETTE DES TOURS - POSE DE MARCHÉ POUR JONCTION

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	Pose de marche en pierre sur longrine béton pour la jonction de la Placette et la Rue	FT	1,000	1 750,00	1 750,00

Montant total HT (EUR)	1 750,00
TVA 20,0%	350,00
Montant total TTC (EUR)	2 100,00

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Fait à CARPENTRAS, le mardi 2 septembre 2025
Chef de Centre
Gaël COMMUNAL

Date et signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"

*Lu et approuvé
Bon pour Accord* Le 17/02/26

P
COLAS FRANCE - SRMV
308 Chemin de Patris - BP 70115
84204 CARPENTRAS CEDEX
Tél. : 04.90.63.11.92 - Fax : 04.90.60.14.09
Mail : contact.carpentras@colas.com
SIRET : 329 338 883 04783

LA MAIRE



Dominique PLANCHER